



Déclaration préalable au CSAD « ouvertures et fermetures de classes dans le 1<sup>er</sup> degré pour la rentrée 2023 dans les Landes » du vendredi 03 mars 2023.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames et messieurs les membres du CSAD,

Ce comité social d'administration se tient aujourd'hui dans un contexte de société de plus en plus tendu et anxiogène : crise géopolitique avec une guerre et son corollaire de crimes et destructions massives qui n'en finit pas en Ukraine, crise climatique et menaces sur les réserves d'eau potable dans les mois à venir, crise économique avec une inflation galopante alors même que les profits et les richesses des 10% des personnes les plus riches ne cessent d'augmenter . Nous sommes, à première vue, sortis d'une crise sanitaire dont le gouvernement n'a pas fini de mesurer les impacts économiques, sociologiques, psychologiques et démocratiques sur notre société. Pour autant, ce gouvernement s'acharne aveuglément sur l'ensemble des citoyens. En effet, il n'a de cesse de réaffirmer sa volonté de reculer l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans. L'UNSA le répète : pour nous, ce n'est ni un jour, ni un mois, ni un an de plus !

Les travaux du Conseil d'orientation des retraites de janvier 2022 ont démontré que tout recul de l'âge de départ aurait pour effet immédiat, de maintenir les plus précaires dans une situation de vie indigne, d'accroître les dépenses du système de santé, d'augmenter le nombre de seniors au chômage et pour plus longtemps, avec une fin de carrière encore plus précaire, aggravée par la mise en place de la réforme de l'Assurance chômage que veut imposer le gouvernement. Le tout, sans réelle économie sur les dépenses publiques.

Avec 2 journées supplémentaires de mobilisation les 7 et 8 mars, il est plus que temps que le gouvernement entende l'opinion publique massivement contre ce projet. Il en va de la stabilité démocratique : la confiance d'un peuple en ses élus ne se construit pas sur le déni et le mépris de leurs opinions.

Concernant la rémunération des enseignants, après une première réunion multilatérale sur le socle, le ministère est revenu avec un projet modifié sous la pression syndicale lors d'une seconde réunion multilatérale.

L'Unsa Education rappelle que la première de nos revendications et des attentes des personnels portent sur la revalorisation du point d'indice. Il faut abandonner la logique du gouvernement du « *travailler plus pour gagner plus* » sous-tendu par le volet pacte. En effet, avec un projet dogmatique et déconnecté, la rue de Grenelle, ou plutôt l'Élysée, conditionne la reconnaissance de missions déjà exercées, mais non rémunérées, à l'acceptation de travailler davantage.

La proposition faite est un système impossible à mettre en œuvre, qui risque de nuire à certaines fonctions existantes et essentielles : professeurs principaux, enseignants spécialisés, conseillers pédagogiques, enseignants référents aux usages numériques, enseignants référents handicap...

Pour l'Unsa Education, l'exécutif poursuit un objectif politique : donner des gages à une partie de l'opinion publique sur certaines préoccupations, comme le remplacement de courte durée dans le second degré.

Alors que le gouvernement devrait travailler à une reconnaissance financière des tous les personnels, il s'accroche au « pacte ». Sa responsabilité est de prendre en considération la charge de travail actuelle et de rémunérer les tâches invisibles des personnels. Le ministère envisage au contraire de détourner ces derniers de leur cœur de métier par l'accumulation de missions et d'heures supplémentaires. Il en va de l'attractivité de nos métiers et de l'avenir de Notre Ecole Publique.

Au-delà de la mobilisation contre la réforme des retraites, le 7 mars 2023 sera aussi pour nombre de collègues, le jour tant attendu des résultats du mouvement interdépartemental. Comme chaque année, beaucoup seront déçus de ne voir leur demande pour rejoindre le département voisin du 64 acceptée, et ce même après plusieurs années de séparation. Nos collègues landais sont bien souvent pénalisés par un barème qui au-delà de 4 années de séparation plafonne, et ne reflète en rien la réalité de leurs années d'éloignement à faire de la route au quotidien. Aussi, nationalement, le SE-Unsa continue de demander que les points accordés pour années de séparation soient bien proportionnels au nombre d'années d'éloignement sans limitation. Nous vous demandons aussi, Monsieur l'Inspecteur d'académie, de porter une attention particulière, lors de la phase d'ineat/exeat, au nombre de renouvellements des demandes pour rejoindre les Pyrénées Atlantiques afin que nos collègues, dont la situation familiale n'est pas prise en juste considération dans les éléments de barème, puissent garder l'espoir de changer de département.

Autre point d'actualité : la crise de recrutement dont souffrent nos métiers. Désormais celle-ci est perceptible même dans nos territoires jusque-là préservés. Pour pallier le manque d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré, le recrutement de contractuels est devenu courant. Nos collègues paient les pots cassés de ce manque d'attractivité de nos métiers. Faute de ressources humaines suffisantes, ils voient leurs demandes de disponibilité ou de temps partiel refusées dès lors qu'elles ne sont pas de droit. Nos collègues remplaçants se voient refuser des remplacements longs à proximité de leurs écoles de rattachement pour pouvoir y positionner des contractuels qui deviennent finalement prioritaires. Toutes ces situations font que nos collègues ne se sentent plus reconnus en tant que personne. Ils ont le sentiment de n'être que les pions d'une administration qui, elle aussi, faute de moyens suffisants pour fonctionner correctement, se déshumanise peu à peu.

Concernant l'école inclusive, les années se suivent et les constats perdurent... Le manque de places en structures médico-sociales demeure, laissant des équipes éducatives démunies au quotidien pour prendre en charge convenablement les élèves concernés. Bien souvent, ces élèves se retrouvent par défaut affectés en ULIS. Puis, quand ces dispositifs atteignent leur capacité maximale d'accueil, les élèves qui devraient en bénéficier sont affectés en classe ordinaire où bien souvent ils se retrouvent, tout comme leurs enseignants, leur famille et leurs camarades en souffrance.

Pour en revenir plus précisément à l'ordre du jour de cette instance, les données de la carte scolaire montrent cette année peu de situations réellement en tension, où les effectifs nécessiteraient absolument une ouverture. Avec un solde de 0 ETP pour le département des Landes, nous devons veiller à préserver le tissu scolaire en milieu rural, notamment dans les RPI. Nous devons rester vigilants au fait de ne pas chercher coûte que coûte à prononcer des ouvertures de classes qui entraîneraient tout autant de fermetures, fermetures qui parfois conduiraient à des taux d'encadrement proches de ceux d'autres écoles dont les situations figurent aujourd'hui dans les documents pour surveillance en raison d'effectifs élevés.

Nous déplorons à nouveau le fait que les RASED ne soient pas complets sur l'ensemble du département et que l'accès aux personnels ressources soit inéquitable au sein d'un même secteur.

Nous refusons que les postes d'enseignants spécialisés servent de variable d'ajustement à la carte scolaire au travers de gels qui se répètent.

Donnons-nous les moyens de pourvoir ces postes-là dans l'intérêt des élèves.

Donnons-nous les moyens d'inciter les collègues à partir en formation pour occuper durablement ces postes relevant de l'Ecole Inclusive.

On ne peut pas attendre du mouvement POP qu'il vienne combler les 30% de postes relevant de l'Ecole Inclusive occupés par des personnels non spécialisés.

Donnez-leur l'envie de s'engager dans une démarche de formation, à la hauteur de nos besoins et des discours faisant de l'Ecole Inclusive une priorité de notre système éducatif.

Il est contradictoire d'afficher une priorité affirmée pour l'Ecole Inclusive et de faire le constat inquiétant que bon nombre de ces postes soient la variable d'ajustement des phases d'extension et manuelle du mouvement départemental.

Pour le SE-Unsa, la priorité affichée pour l'Ecole Inclusive ne peut rester une déclaration d'intention, vide d'actions envers ses personnels.

Nous déplorons également que l'ensemble des écoles du département ne bénéficie pas d'un accès équitable à la ressource « chargé de mission Régulation Scolaire », comme c'est le cas dans d'autres départements de l'Académie et du territoire.

Cette ressource, dont les circonscriptions concernées se sont saisies, est un appui important dans l'accompagnement des équipes ; la gestion, l'accompagnement et le suivi des élèves à besoins particuliers, dont les conditions de scolarisation peuvent mettre à mal des collègues et des écoles.

Nous sommes quelque peu dubitatifs face aux annonces de renforcement des équipes mobiles d'appui à la scolarité, qui sont des dispositifs bien éloignés du quotidien et de la réalité de nos collègues.

De plus ces équipes d'appui semblent liées à la scolarisation des élèves en situation de handicap ; or tous les élèves à besoins particuliers ne relèvent pas du champ du handicap.

La mission Régulation Scolaire vient renforcer le lien de confiance Ecole/Famille/Institution. Il nous paraît donc dommageable que ces missions ne soient pas assurées par des pairs familiers du fonctionnement de nos écoles et de la réalité qu'elles vivent.

Vous comprendrez que l'Unsa Education ne peut cautionner cette politique désastreuse, menée depuis 6 ans maintenant par ce gouvernement. Pour autant, soucieux du dialogue social et ouvert aux propositions de notre administration locale pour améliorer les conditions de rentrée 2023, l'Unsa Education n'annoncera pas par anticipation son vote sur ces mesures.

Nous remercions les services pour la qualité de leur travail pour les opérations de carte scolaire et nous vous remercions pour votre écoute.

Pour l'Unsa Education

Christophe NOWACZECK

Elodie DARZACQ

Julien LARRERE